

Acte N° 2020-05

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mai 2020
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** L'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Prend l'acte suivant :

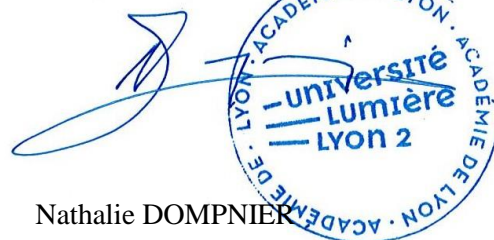
OBJET : situation sanitaire et projet de plan de reprise d'activités

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es de la situation sanitaire et du projet de plan de reprise des activités qui sera par nature évolutif et soumis au vote du prochain comité technique, sur la base des documents joints en annexe.

Un échange a également eu lieu concernant la date de fin de mandat des Président.es d'Université, laquelle n'est pas encore fixée (en attente de publication de l'arrêté ministériel). Le calendrier électoral pour le renouvellement des membres des conseils centraux et l'élection du/ de la Président.e de l'Université sera fixé à compter de la publication dudit arrêté.

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.